



République d'Haïti
Repiblik d Ayiti

MINISTÈ DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈ AGRIKILTI RESOUS NATIRÈL AK DEVLOPMAN RIRAL



Programme National de Développement de l'Élevage pour la Réhabilitation de l'Environnement

2009-2014

Juillet 2009

Avant-propos

En octobre 2008, le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) voulant élaborer sa politique pour les sous-secteurs de la Production Animale et de la pêche, a réuni une cinquantaine de professionnels et d'experts dont des spécialistes en élevage, des agronomes et des vétérinaires, en provenance de la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire et des ONG spécialisées, ainsi que des membres du secteur privé travaillant dans le secteur et des membres d'organisations de producteurs. Le but était de produire des réflexions sur sept thématiques précises: 1) la pêche et l'aquaculture ; 2) la production et la transformation du lait ; 3) l'aviculture et la porciculture intensive ; 4) l'élevage paysan en systèmes agro-écologiques pour réhabiliter l'environnement ; 5) l'apiculture ; 6) la santé animale ; 7) l'innocuité et la sécurité sanitaire des produits de l'élevage.

Les participants, offrant leur expertise et leurs expériences sur une base bénévole, se sont répartis en plusieurs groupes de travail, et, à la suite d'échanges et de réflexions, ont été en mesure de proposer des documents de politique et programme de développement pour les différentes filières soumises à leur attention.

Ces documents ont été par la suite analysés et validés avec les différents acteurs de la société lors de forums nationaux de validation qui se sont tenus de février à octobre 2009.

Après le séisme du 12 janvier 2010, ces programmes ont encore été révisés de manière à les intégrer dans le Plan National d'Investissement Agricole et comme éléments du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

Au nom du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, je remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du présent document sur **l'élevage et la réhabilitation de l'environnement**.

Grâce à cet effort, tous les intéressés du secteur disposent désormais d'un document de référence pour leurs actions.

Dr Michel CHANCY
Secrétaire d'Etat
à la Production Animale

Résumé

Ce document constitue la base d'un programme pour le développement de l'élevage et la protection de l'environnement dans les sept (7) bassins versants (BV) prioritaires : Mapou, Fond Verrettes, Gonaives, Arcahaie, Port-au-Prince, Cayes et Légoane.

Ce programme se fixe deux (2) grands objectifs :

- Augmenter le revenu annuel et les conditions de 14 000 exploitations agricoles mettant en valeur les sept (7) bassins versants ciblés
- Restaurer et sécuriser, pendant les 5 ans du programme, 28 000 carreaux de terre situés dans les sept (7) bassins versants ciblés selon les techniques de l'agroforesterie.

Ce programme s'attend aux résultats suivants :

Résultat 1 : La situation des personnes vivant sur les exploitations agricoles, et en particulier s'améliore :

- 14 000 exploitations agricoles de 7 bassins versants touchés ont leur revenu annuel passé de 30 000 à 60 000 gourdes grâce aux activités agro sylvo-pastorales entreprises ;
- Les associations de jeunes, de femmes, de producteurs, organisations traditionnelles, s'impliquant dans le programme pour défendre leurs intérêts sont renforcées et mènent des démarches pour avoir accès aux autres services nécessaires au développement de leur zone ;
- La production animale nationale augmente.

Résultat 2 : Toutes les surfaces des exploitations impliquées dans le programme sont aménagées pour conserver les sols et protéger la vie et les infrastructures des plaines :

- Un plan d'aménagement de chaque bassin versant touché est élaboré avec la participation des ASEC, CASEC, mairies et autres acteurs locaux ;
- 28 000 carreaux de terre situés dans 7 bassins versants (BV) touchés sont aménagés et sécurisés ;

Pour atteindre ces résultats, une série d'activités portant sur les axes suivants seront exécutées.

- Négociation de contrat de partenariat d'intervention sur les bassins versants :
 - Signature d'un contrat entre l'Etat (MARNDR) et les opérateurs (au moins 1 par bassin versant) et les exploitations agricoles sélectionnées dans un premier temps;
 - Signature de contrats entre les opérateurs, les organisations et les autorités locales dans un second temps.

- Sensibilisation de la population et des autorités locales et discussion sur le programme ;
- Production de cartes géographiques et de statistiques sur la situation des terres et des personnes qui y travaillent, sur les pentes de 10 à 40% dans le bassin versant visé ;
- Renforcement organisationnel des bénéficiaires (légalisation, renforcement de leurs capacités)
- Sélection des exploitations agricoles bénéficiaires;
- Sécurisation des terres pour ces exploitations agricoles (action sur les titres de propriété, paiement de la première année du fermage pour 25% des exploitations) ;
- Aménagement des terres (mise en place des parcelles fourragères, correction des ravines) ;
- Aménagements des infrastructures de stockage de l'eau (citernes, mares, lacs) ;
- Mise en place d'unités d'élevage suivant le scénario envisagé par les EA concernées ;
- Inventaire du nombre de tête d'animaux dans les BV;
- Réalisation de campagne de vaccination dans les BV;
- Traitement prodigué aux animaux malades
- Suivi des composantes de revenu des exploitations agricoles (EA) touchées (agriculture et élevage) ;
- Suivi des superficies restaurées et sécurisées pour les EA touchées ;
- Capitalisation des résultats obtenus sur les bassins versants.

S'étendant sur 5 ans, ce programme sera exécuté par le MARNDR avec la participation de certains opérateurs (ONG, Organisations) dans les BV prioritaires et coûtera 2.8 milliards.

Table des Matières

AVANT-PROPOS.....	2
RÉSUMÉ.....	3
CONTEXTE.....	6
VISION.....	8
OBJECTIF GÉNÉRAL.....	10
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	10
RÉSULTATS.....	10
IMPACTS.....	10
AXES D'INTERVENTION.....	11
MONTAGE INSTITUTIONNEL.....	13
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	13
CALENDRIER.....	17
BUDGET.....	17
CADRE LOGIQUE.....	18

Contexte

Dans le contexte d'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti, de programme de lutte contre la pauvreté et de génération de revenus pour le plus grand nombre, les activités d'élevage familial paysan offrent de formidables opportunités pour à la fois :

- générer des revenus additionnels pour une très grande partie de la population haïtienne,
- améliorer la disponibilité en produits alimentaires de haute valeur nutritive,
- contribuer à la protection, la réhabilitation de l'environnement et l'aménagement de certains bassins versants en vue de préserver les infrastructures de production des plaines.
- améliorer la balance commerciale du pays.

De ce fait, Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural se propose de réaliser un vaste programme de développement de l'élevage paysan en système agro-écologique, selon le potentiel et les caractéristiques agro-écologiques de chaque bassin versant, en vue de contribuer à restaurer les principaux bassins versants pour protéger les grandes zones irriguées et les villes du pays.

Par ailleurs, L'élevage paysan et l'agriculture sarclée pratiqués sur les bassins versants ont des conséquences néfastes sur l'environnement, sur les infrastructures agricoles et routières et sur la vie des populations. En effet, ces pratiques sont effectuées sur de très petites parcelles situées dans des altitudes et des pentes dépassant les 60%. Les cyclones Jeanne de 2004 et ceux de 2008 qui ont ravagé Gonaïves, Fonds Verrettes, Mapou etc. montrent le niveau de dégradation des bassins versants et de déséquilibre écologique du milieu. Ces mauvaises pratiques culturelles liées au réchauffement de la planète menacent l'existence même de l'île d'Haïti.

62,5% des Haïtiens vivent en zone rurale, et leur revenu de subsistance provient de l'agriculture et de l'élevage à près de 45%. 1,5 million d'ha de terre sont consacrés à l'agriculture et à l'élevage, mais les meilleures terres appartiennent aux propriétaires absentéistes ou à l'Etat. Les statistiques donnent 1,4 million d'exploitations agricoles, ce qui veut dire que la grande majorité des exploitants cultive de très petites surfaces dont la majorité est située dans des sols pauvres et qui ne devraient pas être cultivés. L'exploitation de ces terres se fait sous différents modes de tenure foncière: faire-valoir direct, fermage, métayage (de moitié), situation qui ne favorisent pas certains investissements sous forme de travail pour la protection de ces terres. De plus, la loi sur l'héritage accentue encore le morcellement des terres cultivées et génère davantage de conflits terriens.

La majorité des petites exploitations sont situées dans les mornes, qui représentent les $\frac{3}{4}$ de la surface du pays. Chaque année, les hommes et les femmes qui y vivent cultivent, au cours des saisons pluvieuses, des pois, du maïs, du sorgho, des arachides. Ils y élèvent des bœufs, des chèvres, des moutons, des poules. Pour survivre, les paysans sont obligés de couper des arbres pour augmenter la superficie cultivable et fabriquer du charbon de bois.

L'élevage libre des animaux empêche la réussite de la plupart des programmes de reboisement. La façon d'exploiter le sol dans ces zones de montagne (cultures sarclées et brulis) provoque beaucoup d'érosion, ce qui fait diminuer de façon dramatique les rendements. Les petits exploitants perdent le plus souvent leurs récoltes et sont obligés de recommencer à cultiver les mêmes parcelles parce qu'ils n'ont pas d'autres alternatives que de pratiquer l'agriculture en dépit des différents problèmes susmentionnés.

L'élevage confronte de nombreux problèmes:

- les bêtes manquent de nourriture et d'eau, particulièrement pendant la saison sèche ; les précipitations et les vents violents frappent les animaux qui n'ont pas d'abris où se réfugier ;
- la consanguinité fait baisser la productivité et la population du cheptel ;
- de nombreuses maladies frappent le cheptel et les soins sont trop chers pour les paysans
- l'accompagnement technique et la formation des éleveurs sont presque inexistantes ; quant au crédit ce n'est même pas la peine d'en parler tellement il en manque sauf les prêts usuraires
- les marchés où vendre les bêtes sont précaires et les infrastructures de transformation inexistantes.

Dans ce contexte, il est très difficile pour les agriculteurs d'en dégager un revenu permettant de faire vivre leur famille. Il leur est plus facile de couper des arbres qui servent le plus souvent à faire du charbon pour alimenter le marché des grandes villes, ou à faire fonctionner des boulangeries, des « dry cleaning » ou des ateliers de production de sirop de canne. Le bois procure 70% de la chaleur consommée dans le pays.

Aujourd'hui, 85% des bassins versants du pays sont dégradés, c'est-à-dire que la couverture arborée y est détruite. Les forêts ne représentent plus que 1,25% de la superficie totale du pays (2,775 millions ha). Il est clair que les inondations, l'épuisement des terres et le déboisement sont étroitement liés à la situation décrite plus haut.

Cette situation lamentable où une bonne partie de la population rurale n'a même pas 25 gourdes par jour pour vivre, explique toute cette migration vers les villes secondaires et la capitale du pays, ou vers la République Dominicaine, ou d'autres îles de la Caraïbes ou les Etats Unis d'Amérique (phénomène canter). Ainsi grossissent les bidonvilles et se dégrade l'environnement urbain.

Comme prévu dans le DSNCRP, L'Etat mobilisera ses citoyens/ennes et les pays partenaires d'Haïti sur la dégradation de l'environnement et l'agriculture pour qu'ils investissent une bonne partie des moyens disponibles dans la résolution de cette problématique. Ce document prévoit également qu'une attention soit donnée au développement du monde rural.

Dans ce contexte, il faut identifier les opportunités économiques qui permettent de gérer durablement l'environnement. Le secteur de l'élevage peut contribuer à un redressement de la situation.

En effet, selon une recherche de la BID en 2005 :

- le pays est auto-suffisant et exportateur en viande de chèvre 75 000 têtes de chèvre par an

- Il exporte de la poule créole vers Saint Domingue
- Il est presque auto-suffisant en viande bovine
- Il pourrait produire toute la consommation de lait du pays
- Enfin, il est exportateur d'un miel de très bonne qualité (chiffre BID).

Vision dégagée dans la politique agricole par rapport au développement de l'élevage et de l'agro-écologie

- La croissance au service du développement durable

La stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté repose sur la création de richesses, qui doivent profiter prioritairement aux populations les plus pauvres, et sur une bonne gestion des ressources naturelles et environnementales. Dans cette stratégie de développement durable, le secteur de l'agriculture et de la pêche est identifié comme le premier vecteur de croissance. La stratégie de développement de l'élevage en système agro-écologique, repose sur cinq principes directeurs, cohérents avec le DSNCRP :

- 1 la volonté de soutenir prioritairement la petite exploitation familiale sans pour autant fermer la porte aux investissements plus importants,
- 2 la volonté d'accorder une attention particulière aux possibilités d'alliances commerciales entre différentes catégories d'agents économiques,
- 3 la velléité de mettre l'accent sur la création de valeur ajoutée en milieu rural en soutenant notamment la transformation des produits,
- 4 le souci permanent de protéger et d'améliorer notre environnement en favorisant des modes d'exploitation durables des ressources naturelles,
- 5 le souci à accorder à la création de revenus pour le plus grand nombre, notamment pour des secteurs sociaux le plus souvent oubliés voire discriminés, comme les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

Pour améliorer durablement la situation du monde rural, l'Etat mobilisera ses forces et ses moyens de façon à:

- Commencer à investir dans les infrastructures, surtout les infrastructures d'irrigation agricoles, les routes agricoles et les grands chemins, les retenues d'eau, les captages de source, les lacs collinaires, les corrections de ravines, etc...pour créer du travail pour un grand nombre de personnes exploitant de très petites parcelles agricoles.
- Faire un zonage du pays, réviser et appliquer tous les articles du code rural régissant la façon d'utiliser la terre, surtout les terres non cultivées des propriétaires absentéistes et des propriétés indivises.

- Mettre en place une politique de sécurisation foncière, de crédit et d'accompagnement technique sur les terres situées sur des pentes de 0 à 10%, de façon à y intensifier l'agriculture.
- Le Ministère de l'Environnement et le MARNDR s'entendront sur une meilleure formule pour la création et la gestion de forêts et des zones de réserve situées sur des pentes de plus de 40%,
- Etablir un programme national d'énergies alternatives pour la cuisine, la boulangerie et le pressing.
- Enfin, établir un programme de mise en valeur des terres de 10 à 40% de pente.

C'est ce programme qui est décrit dans le présent document, considérant que toutes interventions dans les plaines seront réduites à néant si rien n'est fait dans les montagnes.

Les actions du programme s'attacheront aussi à s'appuyer sur et à développer les connaissances et les savoir-faire des paysans. Il s'appuiera aussi sur les richesses naturelles du pays, les ressources génétiques locales, les différentes sortes de climat du pays, les pluies abondantes qui sont souvent gaspillées, et enfin sur le mode de production naturel de la majorité du pays, que nous pouvons qualifier de biologique.

En particulier, nous valoriserons la diversité des productions animales et végétales de ce type de territoire. En effet, les activités d'élevage, font partie de la riche diversité des exploitations paysannes. Si elles sont bien conduites, ces activités peuvent constituer une alternative intéressante à certaines activités dégradantes de l'environnement, comme certaines cultures sarclées. La production d'herbes et d'arbustes fourragers pour l'élevage en général, en montagne contribuera à améliorer de façon générale la rentabilité des petites exploitations agricoles familiales et à permettre leur recapitalisation.

Les productions animales sur des petites exploitations agricoles, si elles sont bien encadrées peuvent être à la fois : rentables, compétitives, respectueuses de l'environnement (écologiquement durable) et socialement plus justes.

Il s'agira donc d'améliorer le revenu du plus grand nombre, mais aussi la ration alimentaire, en augmentant les quantités de protéines disponibles (viande, lait, œufs), tout en contribuant à équilibrer la balance commerciale du pays. Aussi, ce programme de développement de l'élevage s'appuiera sur des dispositifs comme le Programme National de Cantines Scolaires, qui permet d'aider la nutrition des enfants et de créer des revenus. Et ceci, conformément à la volonté du gouvernement de la République d'utiliser tous les programmes d'aide alimentaire (cantines scolaires, de nutrition, etc.) comme levier pour stimuler la production nationale agricole

Pour avoir une action efficace sur le pays, ce programme sera établi dans un premier temps sur les 30 bassins versants les plus importants et sur des pentes comprises entre 10 et 40%. Il s'échelonnera sur 5 ans et se réalisera dans les bassins versants suivants: Mapou, Gonaïves, Fonds-Verrettes, Cabaret, Port au Prince, Le Cap, Les Cayes. Ces interventions permettront d'élaborer et de diffuser des modèles de production durable adaptés et reproductibles, à l'avenir à tous les bassins versants du pays.

Objectifs, résultats et impacts

Objectif général : gérer durablement les ressources naturelles du pays et améliorer les revenus du monde agricole, en développant un modèle d'exploitation familiale, basée sur l'élevage et l'agroforesterie.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter le revenu annuel de 14 000 exploitations agricoles de 7 bassins versants ciblés pour le faire passer de 30 000 à 60 000 gourdes par le développement des activités de l'élevage ;
- Restaurer et sécuriser, pendant 5 ans, 28 000 carreaux de terre situés dans 7 bassins versants ciblés selon les techniques de l'agroforesterie, c'est-à-dire en combinant agriculture, herbes fourragères et plantation d'arbres.

Résultats :

Résultat 1 : La situation des personnes vivant sur les exploitations agricoles, et en particulier leur revenu s'améliore.

- 14 000 exploitations agricoles de 7 bassins versants touchés ont leur revenu annuel augmenté de 30 000 à 60 000 gourdes grâce aux activités agro sylvo-pastorales entreprises ;
- Les associations de jeunes, de femmes, de producteurs, organisations traditionnelles, s'impliquant dans le programme pour défendre leurs intérêts sont renforcées et mènent des démarches pour avoir accès aux autres services nécessaires au développement de leur zone ;
- La production animale nationale augmente.

Résultat 2 : Toutes les surfaces des exploitations impliquées dans le programme sont aménagées pour conserver les sols et protéger la vie et les infrastructures des plaines.

- a. Un plan d'aménagement de chaque bassin versant touché est élaboré avec la participation des ASEC, CASEC, mairies et autres acteurs locaux ;
- b. 28 000 carreaux de terre situés dans 7 bassins versants touchés sont aménagés et sécurisés ;
- c. Augmentation du couvert végétal national.

Impact :

- 14 000 exploitations impliquées dans le programme, soit au moins 70 000 personnes touchées directement.

- Le revenu annuel de ces exploitations est doublé: il passe de 30 000 à 60 000 gourdes ;
- Le couvert végétal de chaque bassin versant augmente ;
- L'érosion des sols ralentit considérablement dans les bassins versants touchés.

Axes d'intervention du programme

Ce programme s'articulera autour des axes d'intervention suivants :

- Négociation de contrat de partenariat d'intervention sur les bassins versants
Signature d'un contrat entre l'Etat (MARNDP) et les opérateurs (au moins 1 par bassin versant) et les exploitations agricoles sélectionnées dans un premier temps;
Signature de contrats entre les opérateurs, les organisations et les autorités locales dans un second temps.
- Sensibilisation de la population et des autorités locales et discussion sur le programme ;
- Production de cartes géographiques et de statistiques sur la situation des terres et des personnes qui y travaillent, sur les pentes de 10 à 40% dans le bassin versant visé ;
- Renforcement organisationnel des bénéficiaires (légalisation, renforcement de leurs capacités)
- Sélection des exploitations agricoles bénéficiaires;
- Sécurisation des terres pour ces exploitations agricoles (action sur les titres de propriété, paiement de la première année du fermage pour 25% des exploitations) ;
- Aménagement des terres (mise en place des parcelles fourragères, correction des ravines) ;
- Aménagements des infrastructures de stockage de l'eau (citernes, mares, lacs) ;
- Mise en place des unités d'élevage suivant le scénario envisagé par les EA concernées ;
- Inventaire du nombre de tête d'animaux dans les BV;
- Réalisation de campagne de vaccination dans les BV;
- Traitement prodigué aux animaux malades
- Suivi des composantes de revenu des EA touchées (agriculture et élevage) ;
- Suivi des superficies restaurées et sécurisées pour les EA touchées ;
- Capitalisation des résultats obtenus sur les bassins versants.

Elevage de poules :

- Formation sur les techniques d'élevage de pondeuses et sur la lombriculture ;
- Construction de poulaillers, élevage de vers de terre, poussinière ;
- Distribution de poules et d'aliments de transition.

Elevage bovin :

- Mise en place d'un contrat de gardiennage entre l'exploitant, l'organisation et l'opérateur ;
- Formation sur les techniques d'élevage et de gestion de pâturages ;
- Mise en place de culture d'herbes et d'arbres sur les courbes de ruissellement ;

- Distribution de vaches.

Elevage caprin :

- Mise en place d'un contrat de gardiennage entre l'exploitant, l'organisation et l'opérateur ;
- Formation sur les techniques d'élevage ;
- Mise en place de culture d'herbes et d'arbres sur les courbes de ruissellement ;
- Construction de parcs
- Distribution de chèvres.

Elevage porcin :

- Construction de parcs bétonnés ;
- Achat et distribution de cochons ;
- Mise en place d'unités de production d'aliments pour cochons, à partir d'ingrédients locaux.
- Distribution de porcs

Petit commerce mis en place par les femmes:

- Formation à la gestion d'un système de crédit solidaire ;
- Alimentation d'un fonds de crédit à raison de 10 000 gourdes par femme ;
- Formation sur le droit des femmes ;
- Formation à la santé féminine (planning familial, MST, soins pendant les grossesses).

- **Autres interventions connexes**

Une alliance avec le secteur privé et communautaire permettra de résoudre certains problèmes posés en amont et en aval :

- construction d'une unité de production d'alimentation animale à partir d'ingrédients locaux, par bassin versant ;
- mise en place de pharmacies vétérinaires ;
- mise en place de laiteries/ fromageries dans les sept bassins versants ;
- Mise en place de boucheries/charcuteries pour transformer la viande ;
- Formation des éleveurs sur les techniques de conservation de la viande (fumage, séchage et autres techniques naturelles) ;
- Mise en place de petites unités de tannerie ;
- Etablissement de pépinières locales ;
- Mise en place de parcelles de production de semences de plantes fourragères ;
- Unité de reproduction de poules, chèvres améliorées, lapins ;
- Atelier de production de matériels d'apiculture

Montage institutionnel

Le montage institutionnel de ce programme implique les acteurs suivants avec des rôles spécifiques dans sa mise en œuvre. Ces acteurs sont au nombre de 4 :

Le MARNDR, les opérateurs (ONGs et organisations), les associations bénéficiaires et les autorités locales.

Maitre d'œuvre du programme, le MARNDR fait appel aux opérateurs privés (ONGs et organisations) pour orienter une partie de leurs investissements dans cette direction. Le MARNDR signera des contrats de partenariat avec ces opérateurs portant sur l'exécution de ce programme dans les bassins versants prioritaires. Il cofinance et assure la supervision de ce programme à travers ses directions départementales.

Les opérateurs (ONGs et organisations) après avoir signé des contrats de partenariat avec le MARNDR sur la mise en œuvre de ce programme dans un bassin versant, montent des projets pour la recherche de fonds devant financer les actions et les implémentent avec l'aide des associations de bénéficiaires et des autorités locales (mairies et CASEC).

Les associations de bénéficiaires représentent la population auprès des opérateurs intervenant dans les bassins versants. Elles cosignent les contrats des bénéficiaires avec les opérateurs et veillent au respect de leurs clauses. Elles jouent également un rôle dans la sensibilisation de leurs pairs autour de ce programme.

Les autorités locales (mairies, CASEC), situées dans les aires d'intervention du programme, participent aux espaces de concertation mis en place autour de cette intervention pour s'informer de leurs actions et d'en faciliter un environnement politique favorable.

Stratégie de mise en œuvre

Ce programme s'appuie sur l'Homme, les hommes et les femmes, en particulier les 3 catégories sociales marginalisées du monde rural, jeunes, femmes et handicapés et il leur propose d'utiliser durablement et solidairement les ressources naturelles du pays, de façon à progressivement restaurer l'environnement tout en améliorant leurs conditions de vie. Il s'agit surtout de mobiliser des hommes et des femmes membres des organisations traditionnelles comme les Lakous et toutes les formes communautaires d'organisation du travail agricole et d'élevage repérés dans les bassins versants concernés.

Le programme s'adressera aux exploitants ayant au moins deux carreaux de terre à cultiver. Il visera tout d'abord à sécuriser l'accès à la terre, avec un bon contrat de fermage ou en s'assurant que les titres de propriété sont valides. L'Etat mobilisera ses terres pour permettre aux exploitants d'accéder à cette surface minimale. Un système de crédit mis en œuvre par des opérateurs sous la supervision de l'Etat permettra aux paysans d'acheter du foncier ou de le louer pour une période de plusieurs années avec possibilité de renouvellement.

Sur ces deux carreaux, les exploitants développeront le poly-élevage en stabulation de bœufs et la production de lait, de moutons et chèvres, de volailles et cochons. En fonction des potentiels locaux, la production de lapins, de miel et de poisson pourra être envisagée. Ils produiront des fourrages pour nourrir leur bétail et planteront des arbres fourragers, fruitiers (avocatiers, caféiers, manguiers) et pour le gros œuvre (chênes, cèdres, acajous),

dans une logique d'agro-foresterie. Avant que les arbres ne soient productifs, ils pourront produire de la banane ou de l'igname. Il s'agira d'inciter les paysans à ne pas pratiquer de cultures sarclées de maïs, haricots ou sorgho, dont les impacts sur l'environnement sont avérés catastrophiques.

Exploitation type visée par le programme:

Pour que l'exploitant obtienne à partir de l'élevage un revenu annuel de 60 000 gourdes, le programme lui permettra d'investir environ 100 000 gourdes selon les 3 scénarios suivants (Voir les calculs en annexes):

Scénario 1: dans les zones péri urbaines et sur les pentes complètement dénudées. Elevage de 200 pondeuses ou élevage d'une dizaine de porcs

Scénario 2:

- 2 vaches pour la production de lait
- 10 chèvres à élever en parc;
- 1 porc élevé en parc ou
- 10 pondeuses rustiques pour la production d'œufs
- 1 poussinière pour sécuriser les poussins
- 1 Jardin agro- écologique autour de la maison
- Des parcelles d'herbes et des arbres fourragers pour l'alimentation des animaux
- Quelques activités de production additionnelle, selon les zones, comme l'élevage de lapins, de poissons, d'abeilles

Scénario 3:

Elevage de vaches ou de chèvres selon le choix de l'exploitant plus les autres activités du scénario 2.

La distribution des animaux se fera sous forme de crédit en nature sauf s'il s'agit d'un élevage de pondeuses, ce qui veut dire que les éleveurs devront rembourser en nature, selon des modalités précisées en annexe.

Le plan d'aménagement de chaque bassin versant sera élaboré avec la participation des autorités locales (CASEC, mairies) après signature préalable d'un protocole d'accord avec le MARNDR et les opérateurs concernés.

L'aménagement des parcelles sera discuté avec les exploitants, mais pour qu'il rentre dans

le programme, il devra accepter de mettre au moins la moitié de sa superficie en herbe et en boisement. Les aménagements de sols seront réalisés par les organisations traditionnelles qui organiseront des combites. Un partenariat entre le MARNDR, les opérateurs et les organisations humanitaires sera développé, pour distribuer de la nourriture aux travailleurs des combites intervenant dans les travaux d'aménagement des terres.

Le programme s'appuiera sur des personnes intégrées dans des structures communautaires, ce qui facilitera la mise en place d'actions collectives de remise en état des terres, de correction de ravines, de construction de seuils de retenue. Les exploitants seront formés aux techniques de culture et de conservation des fourrages et à la gestion de leurs parcelles aménagées.

La mise en œuvre du programme sera confiée à des organisations prestataires de service, au minimum sept (une par bassin versant). Les opérateurs et le MARNDR mèneront une campagne de sensibilisation sur ce programme, dans les zones concernées.

Les opérateurs feront l'inventaire des organisations actives sur leur territoire d'intervention, et après concertation, ils signeront des accords de collaboration avec elles. Le programme prévoit un accompagnement de ces organisations pour se structurer en réseau et se légaliser.

Les cartes géographiques et les données statistiques sur le territoire (population, climat, pluviométrie) seront rafraîchies.

Les exploitants seront sélectionnés sur la base de certains critères tels l'âge (plus de 18 ans), l'appartenance à une organisation traditionnelle ou à d'autres formes d'organisation de travail agricole ou d'élevage. Ils signeront ensuite un contrat avec les organisations et les opérateurs.

Ensuite, un travail consistant à repérer le type d'utilisation des terres et les surfaces cultivées par les exploitants sera conduit, puis des actions seront menées pour que les exploitants aient accès à au moins deux carreaux de terre et que cet accès soit sécurisé.

Le programme aura une provision destinée à payer la première année de loyer des terres pour au moins 25% des exploitants. Cependant, cela n'empêchera pas le programme de commencer avec les exploitants qui ont déjà deux carreaux de terre à l'accès sécurisé.

Les Groupements « Sante Bèt » seront une pièce maîtresse dans la mise en œuvre du programme. Leurs activités seront renforcées dans toutes les sections communales situées sur les bassins versants concernés. Des contrats seront passés entre les GSB, les organisations et les opérateurs pour prodiguer des soins vétérinaires, des conseils sur la production animale, et donc sur la production de fourrage. Les soins vétérinaires et les médicaments seront payés par les éleveurs, et l'Etat se chargera d'organiser et de financer les grosses campagnes de vaccination. Les autorités locales (CASEC) seront incitées à intégrer les GSB comme membres d'honneur. Le MARNDR mettra en place un programme de formation des agents vétérinaires, pour recycler les agents en place et former de nouveaux.

Le MARNDR et l'Université mettront en place un programme de recherche, en s'appuyant sur certains centres du Ministère (Dondon, Savane-Zombie, Tuff, Limbé,...). Les recherches s'appliqueront à inventorier et améliorer les connaissances traditionnelles sur la santé animale, à conduire un programme de sélection pour la reproduction et la diffusion des

bonnes races créole ; à réaliser une prospection sur la possibilité de commercialiser la viande dans les régions intéressée par le mode de production biologique ; la production d'aliments des poules, porcs et poissons à partir des ressources locales ; les espèces fourragères pour les chèvres, lapins et bovins.

Pour stimuler la commercialisation et la production nationale, le programme encouragera toutes les institutions de l'Etat concernées par la restauration (PNCS, La police, l'APENA, les universités, les lycées, les ministères, etc....) à s'approvisionner en produits locaux tels viande, lait, miel et œufs.

Pour que ce programme réussisse, il faudra qu'il soit complété par un programme mis en œuvre par les autres Ministères (Affaires Sociales, Travaux Publics, Education...) qui s'adressera aux habitants des bassins versants qui ne sont pas directement impliqués, comme les vieillards, ou les jeunes non intéressés par l'élevage.

Calendrier d'exécution

Activités	Années				
	I	II	III	IV	V
1. Négociation de contrat de partenariat avec le MARNDR					
2. Sensibilisation sur le programme					
3. Production de cartes géographiques et de données statistiques sur les bassins versants (BV) ciblés					
4. Renforcement organisationnel des bénéficiaires					
5. Sélection des bénéficiaires du programme					
6. Sécurisation foncière des EA des BV ciblés					
7. Aménagement des terres des EA des BV					
8. Aménagement des infrastructures de rétention d'eau					
9. Mise en place des unités d'élevage					
10. Mise en place d'un système de crédit solidaire au profit des femmes commerçantes des EA					
11. Suivi des composantes de revenu des EA touchées					
12. Suivi des superficies sécurisées et restaurées					
13. Capitalisation des résultats obtenus sur les BV					

Budget et montage financier

Le programme couvrira 2,8 milliards pour les sept (7) bassins versants pendant 5 ans. Le programme sera financé entre autre par les fonds du Trésor Public et les bailleurs de fonds partenaires du MARNDR.

Cadre logique du programme

Objectifs	Résultats	Activités	Indicateurs	Hypothèse de risques
Augmenter le revenu annuel de 14 000 exploitations agricoles de 7 bassins versants ciblés pour le faire passer de 30 000 à 60 000 gourdes par le développement des activités de l'élevage.	14 000 exploitations agricoles de 7 bassins versants touchés ont leur revenu annuel augmenté de 30 000 à 60 000 gourdes	<ul style="list-style-type: none"> -Négociation de contrat de partenariat d'intervention sur les BV ; -Sensibilisation de la population et des autorités locales sur le programme. -Sélection des EA bénéficiaires ; - Mise en place des unités d'élevage ; -Mise en place d'un crédit solidaire - Suivi des composantes de revenu des EA touchées ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Nb de contrat signé ; -Nb de affiches et pancartes placardé -Nb de EA touché -Nb de unités d'élevage mis en place (nb de animaux acheté); -Nb de têtes d'animaux vendus et prix des animaux ; -Nb de gallons de lait vendu et prix; -Quantité d'argent retiré de la vente de produits agricoles (bananes, ignames) et de sous-produits d'élevage (œufs, peaux) ; -Nb de animaux remboursés -Nb de crédit octroyé et profit dégagé par client. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité socio-politique, - Continuité dans les actions de l'État - collaboration des partenaires techniques et financiers du MARNDR
	Les associations de bénéficiaires touchées dans les BV sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> -Activités de renforcement des organisations des bénéficiaires dans les BV 	<ul style="list-style-type: none"> -Nb de organisations partenaires légalisées ; - Nb de organisations renouvelant leur CE ; -Nb de cas de conflit résolu par les organisations. 	Collaboration des Groupements d'acteurs, des élus locaux et d'autres partenaires intervenant dans les zones d'intervention

	La production animale nationale augmente.	-Inventaire du nombre de tête d'animaux ; -Réalisation de campagne de vaccination ; -Traitement prodigué aux animaux malades	-Nbre de campagne de vaccination réalisée ; -Nbre d'animaux recensés ; -Nbre d'animaux vacciné et soigné	Collaboration et intérêt des partenaires et d'autres acteurs pour participer dans les actions de santé animale
Restaurer et sécuriser, pendant 5 ans, 28 000 carreaux de terre situés dans 7 bassins versants ciblés selon les techniques de l'agroforesterie.	Un plan d'aménagement de chaque bassin versant touché est élaboré.	Production de cartes géographiques	-Nbre de cartes produites	Collaboration du CNIGS et autre spécialiste en la matière
	28 000 carreaux de terre situés dans 7 bassins versants touchés sont aménagés et sécurisés.	-Production de statistiques sur la situation des terres et des personnes qui y travaillent, sur les pentes de 10 à 40% dans les BV - Sécurisation des terres des EA. -Aménagement des terres des EA - Suivi des superficies restaurées et sécurisées pour les EA touchées	-Prise de vue avant et après intervention des parcelles et micro BV ; -Nbre de parcelles des EA mesurées au GPS avec leur superficie ; -Quantité de superficie sécurisée (fermage et achat), emblavée en sylvo-pastorale pour le compte des EA des BV -Nbre d'espèces forestières et fruitières plantées et réussies.	- Stabilité socio-politique, - Continuité dans les actions de l'État - collaboration des partenaires
	Augmentation du couvert végétal national.			